

Grand Poitiers Communauté Urbaine

Assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif

Exercice 2024



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	31
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	31
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	31
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	32
2.1.	Modalités de tarification	32
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	33
2.3.	Recettes	35
3.	Indicateurs de performance	36
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	36
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	36
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	38
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	39
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	40
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	40
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	43
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	43
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	44
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	45
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	46
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	46
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	47
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	48
4.	Financement des investissements.....	49
4.1.	Montants financiers.....	49
4.2.	Etat de la dette du service	49
4.3.	Amortissements	49
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	49
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	49
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	50
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	50
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	50
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	51

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Grand Poitiers Communauté Urbaine
- Nom de l'entité de gestion: Assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Biard, Buxerolles, Béruges, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : 28 juin 2013 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 24 juin 2016 ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante



1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 143 000 habitants au 31/12/2024 (142 889 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **49 296** abonnés au 31/12/2024 (48 416 au 31/12/2023).

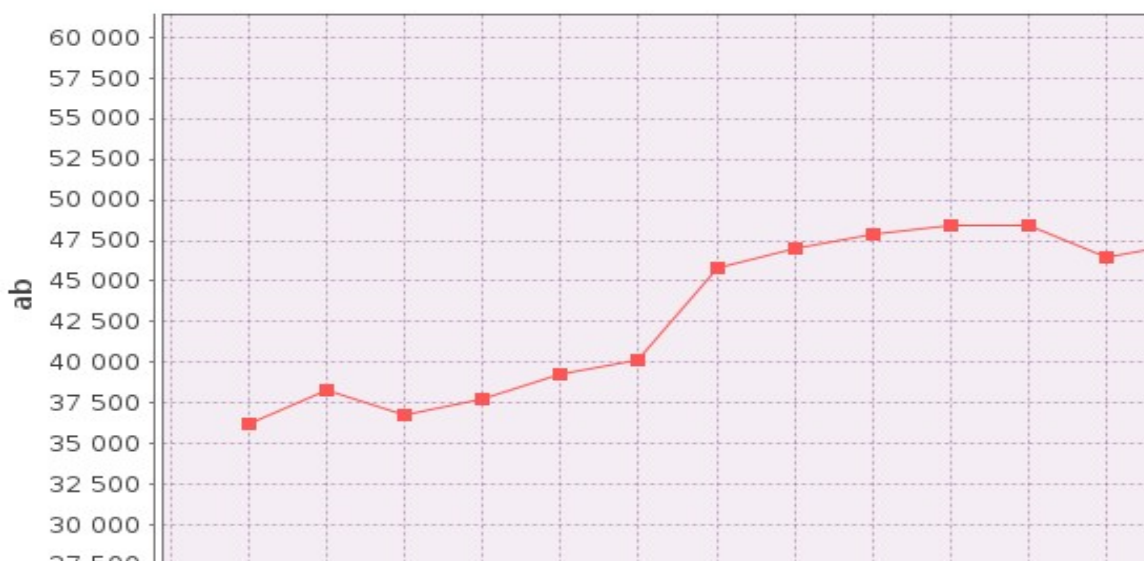
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Population 2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Béruges	1 586	469	469	0,00%
Biard	1 898	918	934	1,71%
Buxerolles	10 127	3 873	3 858	-0,39%
Chasseneuil-du-Poitou	4 748	1 862	1 872	0,53%
Croutelle	902	455	466	2,36%
Fontaine-le-Comte	4 046	1 886	1 910	1,26%
Ligugé	3 452	1 627	1 626	-0,06%
Mignaloux-Beauvoir	5 209	2 166	2 215	2,21%
Migné-Auxances	6 298	2 777	2 818	1,45%
Montamisé	3 752	1 658	1 717	3,44%
Poitiers	92 296	24 734	25 325	2,33%
Saint-Benoît	7 503	3 156	3 216	1,87%
Vouneuil-sous-Biard	6 286	2 835	2 870	1,22%
Total	148 103	48 416	49 296	1,79%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 49 296.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 59,17 abonnés/km) au 31/12/2024. (58,33 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,90 habitants/abonné au 31/12/2024. (2,95 habitants/abonné au 31/12/2023).

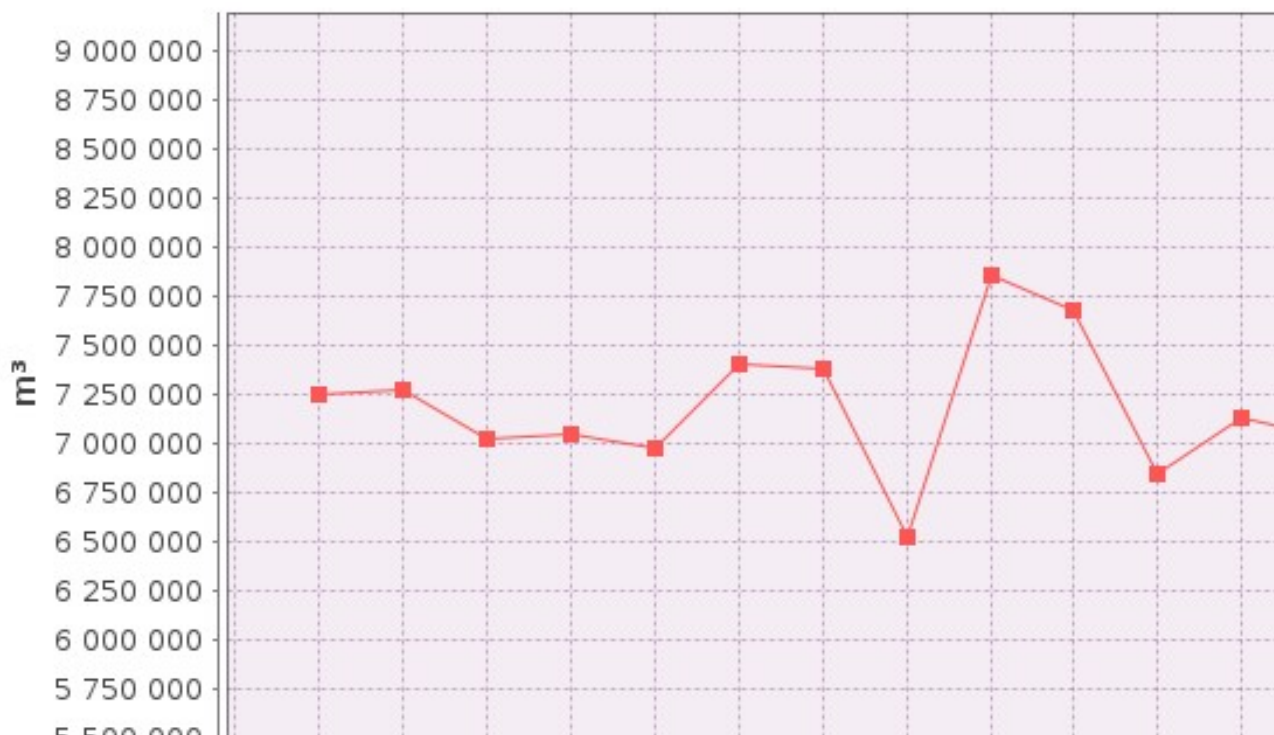


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	6 732 486	7 120 098	5,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
SMARVES	186 391	234 952	26,05%
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 98 au 31/12/2024 (94 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 43,18 km de réseau unitaire hors branchements,
- 790 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 833,18 km (830,08 km au 31/12/2023).

7 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Un bassin tampon	Site du Moulin apparent -Poitiers	5 500 m ³
Un bassin tampon	Site de Chasseneuil	1 000 m ³
Un bassin tampon	Site de Ligugé	600 m ³
Un bassin tampon	Fontaine le comte	1 500 m ³
Un bassin tampon	Vouneuil sous biard	1 800 m ³
Un bassin tampon	Saint Benoît	1 500 m ³
Un bassin tampon	Migné Auxances	1 500 m ³

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 13 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Dix communes sont rattachées au système de traitement des eaux usées de la station d'épuration de la Folie : Biard, Buxerolles, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît et Vouneuil-Sous-Biard.

Le service gère également la station d'épuration de Chasseneuil-du-Poitou et la station d'épuration de Ligugé qui traite aussi les effluents de la commune de Smarves.

Le service gère 6 stations avec des filtres plantées de roseaux (à Béruges : La Torchaise et Bourgversé, à Montamisé : Maison de la Forêt, à Chasseneuil-du-Poitou : Planty, à Saint-Benoît : Flée, à Ligugé : Violet) 2 lagunes (à Chasseneuil-du-Poitou : Grand-Pont et à Béruges : le Bourg) et 2 petites stations à boues activées Poitiers : Breuil-Mingot et à Chasseneuil-du-Poitou : Martigny.

1.9.1. La station d'épuration de Poitiers



Le système de collecte

Grand Poitiers exploite le réseau de collecte qui alimente la station d'épuration de la Folie. Ce réseau est composé de la façon suivante :

- 35 km de collecteurs unitaires
- 468 km de collecteurs d'eaux usées
- 375 km de canalisation d'eaux pluviales
- la décomposition globale du réseau fait apparaître 7 % de système unitaire et 93 % de système séparatif.

Grand Poitiers exploite également 121 postes de relèvement destinés à assurer l'acheminement des effluents jusqu'à la station de traitement des eaux usées.

Le bassin tampon du Moulin Apparent, d'une capacité de 5 500 m³, situé dans l'enceinte de l'ancienne station d'épuration, a été mis en service fin 2003. Cet ouvrage permet de capter les sur-débits en période pluvieuse avant un traitement différé à la station d'épuration.

Le système de traitement

La station de traitement des eaux usées de la Folie, située rue de la Poupinière à Poitiers, a été mise en service en 2003.

Les caractéristiques de dimensionnement sont :

- capacité de 152 500 équivalent/habitants (file eau)
- débit admissible temps sec : 19 800 m³/j
- débit admissible temps de pluie : 37 900 m³/j

Le traitement comprend plusieurs étapes

- Poste de pompage

Il est situé au Moulin Apparent. Il comprend 2 dégrilleurs (35 mm), 1 vis compactrice de déchets et 5 pompes :

- 2 pompes de refoulement, débit maximum total 2 600 m³/h vers le site de La Folie situé à 1,7 km
- 2 pompes envoient vers le bassin tampon de 5 500 m³, leur débit est de 3 500 m³/h
- la 5ème pompe sert de secours aussi bien vers la station que vers le bassin tampon

- Prétraitement

Il est constitué de 2 files de traitement identiques. Chaque file comprend :

- dégrillage à 15 mm - tamisage à 6 mm - dessablage / déshuilage

- Traitement biologique

Il est constitué de 2 files de traitement identiques. Chaque file comprend :

- zone de contact - bassin anaérobie de 1 650 m³ - bassin aérobie / anoxie de 12 100 m³ - dégazage - clarificateur de 7 700 m³ - recirculation des boues - comptage

- Traitement des boues

- épaissement par flottation (2,5 à 3 % de Matières Sèches) - déshydratation sur filtres-presses (20 à 30 % de MS) - séchage thermique (93 à 97 % de MS) - granulation (88 à 92 % de MS) - stockage

- Traitement de l'air vicié des locaux

Le prétraitement et le traitement des boues ont une désodorisation à 3 étapes : tours de lavage acide, javel et soude.

- Traitement des matières externes

- réception et traitement des matières de curage des collecteurs et des réseaux (lavage des sables)
- réception et traitement des matières de vidange (fosses septiques, fosses toutes eaux, fosses étanches) qui sont stockées puis injectées en tête des dessableurs /déshuileurs
- réception et traitement des graisses en provenance des bacs à graisse des cantines, restaurants. Ces graisses sont mélangées à celles du déshuilage, stockées et traitées par voie biologique dans un réacteur spécifique

Bilan de fonctionnement de la station d'épuration :

Principaux évènements :

En entrée :

Le bassin tampon de 5 500 m³ en tête de station a écrêté les débits de pluie à 68 reprises sur l'année 2024 et il y a eu 45 600 m³ de by-pass.

Le débit moyen annuel est de 22 130 m³/j (20 197 m³/j en 2023), ce qui correspond à une charge hydraulique de 58 % par rapport à la charge de dimensionnement.

La charge moyenne annuelle est de 4 858 kg DBO₅/j (4 581 kg en 2023), ce qui représente 53 % de la charge organique de référence.

En 2024, le rapport de biodégradabilité DCO/DBO₅ est égal à 2,76, ce qui indique un effluent moyennement biodégradable en sachant qu'en dessous d'un rapport de 2, on considère que la biodégradabilité de l'effluent est facile. Cet effluent est représentatif d'un effluent urbain classique (2,6 pour l'année 2023, ce qui indique une biodégradabilité stable par rapport à l'année dernière).

Traitement :

Les concentrations en boues des bassins biologiques ont variées de 3 à 5,8 g/l.

Sortie :

L'ensemble des analyses réalisées indique globalement de bonnes performances épuratoires, pour les paramètres suivants : DBO₅, DCO, NK, MES, NGL, NH₄ et Pt.

Maintenance et entretien :

- JANVIER : Changement des systèmes de mesure dans les canaux venturi. Les sondes US et les boîtiers de transmission sont maintenant des Vega (sonde C21 et boîtier Vegamet 841).
- MARS : Passage à la version 6.2 de TOPKAPI.
- MAI : Création d'un bypass sur le poste du moulin apparent afin de faciliter l'entretien de la fosse de pompage qui était impossible jusqu'à présent. Ce chantier a permis aussi de changer la mesure du point A2. Une fois la sécurisation des trappes sur le bassin tampon réalisée, une modélisation du trop-plein du bassin pourra être faite ainsi que sur le trop plein du poste. Ceci est prévu fin 2025.
- JUILLET : Changement automate au traitement des boues.
- JUILLET – AOÛT : opération de maintenance sur un des deux filtres de la station.
- SEPTEMBRE : Début du chantier de changement de toutes les armoires électriques du bâtiment du prétraitement. Ce chantier s'étend jusqu'au mois de mars 2025.
- NOVEMBRE : Arrêt complet de la file NORD pendant 2 jours pour raccordement des nouvelles armoires électriques.
- NOVEMBRE : Détection d'une fuite sur le refoulement des pompes de recirculation SUD. Des renforts ont été installés en attendant la réparation complète effectuée en janvier 2025.

Apports extérieurs traités sur la station :

- Matières de vidanges : 5380 m³ (6932 m³ en 2023),
- Graisses : 724 tonnes (1143 tonnes en 2023),
- Matières de curage du réseau : 1 260 tonnes (1 823 tonnes en 2023)

Sous-produits de la station d'épuration :

- Refus de dégrillage et éléments grossiers : 87 tonnes (54 tonnes en 2023).
- Sable lavé : 212 tonnes (122 tonnes en 2023).

Boues d'épuration :

10 100 tonnes de boues à 24,9 % de MS (10 319T en 2022) soit 2 513 tonnes de matières sèches (MS), ont été déshydratées par les filtres-presses et valorisées en co-compostage avec des déchets verts.

Les dépenses liées au fonctionnement – énergie et réactifs :

Electricité : La consommation électrique s'élève à 3 872 158 kWh (+1 % par rapport à 2023), soit un ratio de 473,3 kWh/1000 m³ d'eau traitée ou un ratio de 2,22 kWh/kg DBO5 éliminé. La dépense de fonctionnement en électricité pour la station d'épuration est de 768 305 € HT (- 23 % par rapport à 2023).

Eau potable : la consommation d'eau potable a été de 8 629 m³ pour un coût de 14 936 €.

Gaz naturel : En 2024, il a été enregistré une consommation de 10 229 m³ pour un coût de 34 506 € HT.

Polymère : la consommation totale de polymère s'élève à 32,5 tonnes (stable par rapport à 2022). Ce poste a engendré une dépense de 140 049 € HT (+48 % par rapport à 2023).

Chlorure ferrique : la consommation en chlorure ferrique s'élève à 721 tonnes (-4% par rapport à 2023), ce qui génère un coût de 140 874 € HT (- 10 % par rapport à 2023). Le chlorure ferrique est utilisé pour moitié environ en coagulant sur la filière boue et pour la moitié restante sur la filière eau en traitement physico-chimique du phosphore.

Chaux éteinte : la chaux éteinte est utilisée pour augmenter le pH des boues avant floculation. 170 tonnes (-10 % par rapport à 2023) ont été utilisées au cours de l'année représentant une facture de 31 682 € HT (-26 % par rapport à 2023).

Réactifs de désodorisation : Pas de consommation en sel (0 tonne), javel (0 tonne), soude (0 tonne), et acide sulfurique (0 tonne). En 2024, les tours de désodorisation sont restées à l'arrêt comme en 2023.

Synthèse des dépenses pour l'année 2024 :

- Energie (électricité + gaz naturel + eau) : 809 740 € HT (-25 % par rapport à 2023)
- Réactifs (polymère, chlorure ferrique, javel, soude, chlorure de calcium, acide sulfurique, sel et chaux éteinte) : 312 605 € HT (+6 % par rapport à 2023).

Soit un total de 1 122 345 € HT (- 18 % par rapport à 2023).

Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2024 :

STEU N°6 : POITIERS La folie
Code Sandre de la station : 0486194S0005

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/09/2003							
Commune d'implantation				Poitiers (86194)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				152 500							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				37 900							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Clain							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		15				☐ et ☒ ou		96			
DCO		90				☐ et ☒ ou		89			
MES		30				☐ et ☒ ou		93			
NGL		15				☐ et ☒ ou		80			
NTK		10				☐ et ☒ ou		85			
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺		5				☐ et ☒ ou		90			
Pt		1				☐ et ☒ ou		90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	oui	2.3	99	21.4	96	7.4	98	6.3	91	0.6	92

1.9.2. La station d'épuration de Chasseneuil-du-Poitou



Le système de collecte :

La nouvelle station de traitement des eaux usées des Ecluzelles a été mise en service en octobre 2022. La quasi-totalité des effluents de la commune de Chasseneuil-du-Poitou se déverse dans le système de traitement des eaux usées des Ecluzelles. Les effluents de la zone du Technopôle et du Futuroscope ainsi que le hameau de Basse Payre situés sur la commune de Jaunay-Clan se déversent à la station des Ecluzelles. Grand Poitiers exploite en régie le réseau de collecte qui alimente la station d'épuration des Ecluzelles, à l'exception de la zone du Téléport.

Ce réseau est composé de la façon suivante :

- linéaire du réseau de collecte unitaire : 1 385 ml
- linéaire du réseau de collecte des eaux usées et de refoulement : 58 602 ml
- linéaire du réseau de collecte des eaux pluviales : 25 274 ml.

La décomposition globale du réseau fait apparaître environ 2 % de système unitaire et 98 % de système séparatif.

Grand Poitiers exploite également en régie 10 postes de relèvement destinés à assurer l'acheminement des effluents jusqu'à la station de traitement des eaux usées.

Le système de traitement :

Les caractéristiques de dimensionnement de cette nouvelle station ont été doublées et sont :

- capacité de 20 000 équivalent-habitants
- débit nominal : 3 125 m³/j
- charge nominale : 1 200 kgDBO₅/j

La station est composée de deux files de traitement : une de 80 m³/h et une de 50 m³/h.

Prétraitement :

L'ensemble des effluents arrive dans deux postes de relevage en parallèles après avoir été dégrillés (20 mm). Ils sont ensuite envoyés sur un deuxième dégrillage (5 mm) puis envoyés dans deux dessableurs/dégraisseurs.

Traitement biologique :

Les eaux usées sont traitées par le procédé classique de boues activées via deux files distinctes. Le traitement biologique est composé de :

- 2 bassins d'aération : (anaérobie 350 m³ + aération 2 310 m³) *2
- 2 clarificateurs : (1 530 m³) *2
- 1 recirculation des boues sur chaque file
- Comptage en sortie

Un traitement physico-chimique du phosphore a lieu dans chacune des files par ajout de solution de chlorure ferrique géré par un analyseur de phosphore en continu.

Traitement des boues :

2 files pouvant prendre la charge nominale de la station chacune :

- une table sous vide (en essai)
- une table d'épaississement suivi d'une Centrifugeuse

Bilan de fonctionnement :

En entrée :

Le débit moyen annuel est de 1 536 m³/j ce qui correspond à une charge hydraulique de 49 % du débit nominal de dimensionnement. 70 % des effluents traités sur la station proviennent de la zone Technopole/Futuroscope. La charge organique moyenne annuelle est de 486 kg de DBO5/j (441 kg en 2023). En 2024, le rapport de biodégradabilité DCO/DBO5 est égal à 2,43. (2.41 en 2022)

Traitement biologique :

Les concentrations de boue des bassins biologiques ont varié entre 2,8 et 6,4 g/l, permettant un développement bactérien satisfaisant.

Sortie :

L'ensemble des analyses réalisées indique de bonnes performances épuratoires, pour l'ensemble des paramètres : DBO5, DCO, NK, MES, NGL, NH4 et Pt.

Suivi-Maintenance :

- JANVIER – AVRIL : Essai non concluant de la table sous vide (file 2 du traitement des boues). En décembre la décision a été prise de démonter cette table sous vide et de repasser sur une centrifugeuse. Changement prévu courant 2025
- JUILLET – AOUT : problème de surchauffe des surpresseurs pendant les périodes de forte chaleur, pas d'incidence sur le traitement, fonctionnement du surpresseur de secours.
- SEPTEMBRE : Maintenance des surpresseurs d'air.
- DECEMBRE : Maintenance de la centrifugeuse.

Sous-produit de la station d'épuration :

Les refus de dégrillage sont redirigés vers la station de la Folie.

Le laveur de sable n'a pas encore été mis en fonctionnement.

Boues d'épuration :

816,5 tonnes de boues déshydratées ont été produites sur le site. Elles sont déshydratées à l'aide d'une centrifugeuse. Les siccités obtenues en 2024 sont de l'ordre de 18,7 % (en moyenne) de matières sèches (MS). La totalité de la production, 151,8 tonnes de MS est traitée sur le site de compostage des Millas à Saint-Georges-Les-Baillargeaux.

Synthèse des dépenses :

Electricité :

La consommation électrique s'élève à 699 566 kWh (+9 % par rapport à 2023), soit un ratio de 1 247 kWh/1000 m³ d'eau traitée ou un ratio de 3,96KWh/kg DBO5 éliminé. Le coût est de 142 978 € HT (-25% par rapport à 2023)

Eau :

La consommation d'eau potable pour 2024 a été de 632 m³, pour un montant de 1347 €.

Polymère :

Sur l'année 2024, la consommation totale de polymère s'élève à 5,25 tonnes (+25 % par rapport à 2023). Ce poste a engendré une dépense de 20 611 € HT (+ 67 % par rapport à 2023).

Chlorure ferrique :

Ce réactif, injecté dans les deux bassins d'aération, permet de traiter la pollution phosphorée.

Au total, la consommation de ce réactif s'élève à 54,5 tonnes (55 tonnes en 2023), ce qui génère un coût de 10 100 € HT (-12 % par rapport à 2023).

Chaux :

Ce réactif est utilisé au niveau de la table sous vide, une des deux files du traitement des boues. La consommation de ce réactif est nulle pour 2024, en effet après différents tests sur la table sous vide, le fonctionnement n'est pas satisfaisant. Le choix a donc été fait de changer de système de filtration, une étude est en cours pour connaître le choix de la future filière.

Synthèse des dépenses pour l'année 2024 :

- Energie (électricité + eau) : 144 325 € HT

- Réactifs (polymère, chlorure ferrique et chaux) : 30 711 € HT

Soit un total de 175 036 € HT, (- 19 % par rapport à l'année 2023).

Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2024 :

STEU N°7: CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg
Code Sandre de la station : 0486062S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				25/05/1969							
Commune d'implantation				Chasseneuil-du-Poitou (86062)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				20 000							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				3 125							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Clain							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	20			☐ et ☒ ou				94			
DCO	65			☐ et ☒ ou				91			
MES	30			☐ et ☒ ou				94			
NGL	15			☐ et ☒ ou				85			
NTK	10			☐ et ☒ ou				89			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺	5			☐ et ☒ ou				90			
Pt	1			☒ et ☐ ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	oui	1.5	99	13.9	98	5.6	98	6.5	92	0.3	97

1.9.3. La station d'épuration de Ligugé



Le système de collecte des effluents :

La quasi-totalité des effluents de la commune de Ligugé et de Smarves se déverse dans le système de traitement des eaux usées de Ligugé. La station de traitement des eaux usées de Ligugé a été mise en service en 2004.

Grand Poitiers exploite le réseau d'assainissement situé sur la commune de Ligugé. Le réseau d'assainissement sur la commune de Smarves est exploité par Eaux de Vienne.

Grand Poitiers exploite en régie le réseau de collecte qui est composé de la façon suivante :

- linéaire du réseau de collecte unitaire : 540 ml
- linéaire du réseau de refoulement : 4 600 ml
- linéaire du réseau de collecte des eaux usées : 20 200 ml
- linéaire du réseau de collecte des eaux pluviales : 36 600 ml.

Grand Poitiers exploite également en régie 7 postes de relèvement destinés à assurer l'acheminement des effluents jusqu'à la station de traitement des eaux usées. Eaux de Vienne – SIVEER exploite de son côté 5 postes de refoulement acheminant des eaux usées vers la station de Ligugé.

Le système de traitement des eaux usées :

La station de traitement des eaux usées de Ligugé a été mise en service en 2004. Les caractéristiques actuelles de dimensionnement sont :

- capacité de 9 000 équivalent-habitants
- débit nominal : 2 020 m³/j de temps sec
- charge nominale : 540 kgDBO₅/j

Traitement des eaux usées :

La station est composée d'une file de traitement avec trois arrivées distinctes : une arrivée pour la commune de Ligugé, deux arrivées pour la commune de Smarves. Un bassin tampon de (600 m³) a été mis en place pour écrêter les forts débits par temps de pluie.

Prétraitement :

L'ensemble de ces trois arrivées passent par un prétraitement commun. Le dégrillage se fait par un tamisage à grille rotatif avec compacteur en sortie des déchets.

Traitement biologique :

Les eaux usées sont traitées par le procédé classique de boues activées. Le traitement biologique est composé de :

- 1 bassin anoxie (471 m³)
- 1 bassin d'aération (1 338 m³)
- 1 clarificateur (490 m³)

- 1 poste toutes eaux
- 1 puits faisant office de recirculation des boues mais aussi d'extraction vers le traitement des boues
- 1 comptage en sortie.

Traitement des boues

Un puits d'extraction permet d'alimenter l'atelier déshydratation des boues qui dispose d'une table d'égouttage (6 à 8% MS). Les boues sorties de la table d'égouttage sont stockées dans un silo (2 654 m³) en attendant d'être valorisées en épandage.

Bilan de fonctionnement de la station d'épuration :

Entrée

Le débit moyen annuel est de 1 317 m³/j (1 177 m³/j en 2023), ce qui correspond à une charge hydraulique de 58 % du débit nominal de dimensionnement. La charge organique moyenne annuelle est de 188 kg de DBO5/j (192 kg en 2023), ce qui représente 35 % de la capacité nominale de la station. En 2024, le rapport de biodégradabilité DCO/DBO5 est égal à 2,63. La répartition des volumes venant de Smarves et Ligugé est quasiment la même.

Traitement biologique

Les concentrations de boue du bassin biologique ont varié entre 2,2 et 3,6 g/l, permettant un développement bactérien satisfaisant.

Sortie

Les installations ont permis de respecter les normes de qualité vis-à-vis de tous les paramètres DBO5, DCO, MES, NTK, NGL, NH4 et Ptotal.

Maintenance et entretien

- FEVRIER : Réparation de la pompe boues épaissies.
- AVRIL : Casse du support de l'agitateur bassin aération.
- SEPTEMBRE : Réparation de l'agitateur de l'aération.
- OCTOBRE : De nouveau panne de l'agitateur de l'aération. Intervention de scaphandrier pour investiguer le problème et réparer.
- OCTOBRE : Remplacement roue du clarificateur.

Sous-produits :

Les sables, les graisses et les écumes récupérées sur le site de Ligugé sont traitées sur le site de la Folie. Les refus de dégrillage sont traités dans un centre d'enfouissement technique à Gizay (86340).

Boues d'épuration :

758 tonnes de boues ont été produites sur le site. Avec une siccité moyenne de 4,2 %, soit 32 tonnes de matières sèches.

Les 32 T de boues produites (MS) ont été épandues.

Dépenses de fonctionnement – Energie, Réactifs

Electricité :

La consommation électrique s'élève à 279 670 kWh (+13% par rapport à 2023), soit un ratio de 582 kWh/1000 m³ d'eau traitée ou un ratio de 4,1 KWh/kg DBO5 éliminé. La dépense de fonctionnement en électricité pour la station d'épuration de Ligugé s'élève à 73 598 € HT (- 7 % par rapport à 2023).

Eau potable :

La consommation d'eau potable pour 2024 a été de 962 m³ (- 60 % par rapport à 2023), pour un montant de 1 979 € (- 55 % par rapport à 2023).

Polymère :

Le polymère est utilisé pour la floculation des boues avant déshydratation sur une table d'égouttage

Sur l'année 2024, la consommation totale de polymère s'élève à 1,7 tonnes (+ 88 % par rapport à 2023). Ce poste a engendré une dépense de 4 785 € HT (+84 % par rapport à 2023).

Chlorure ferrique :

Ce réactif, injecté dans le bassin d'aération, permet de traiter la pollution phosphorée.

Au total, la consommation de ce réactif s'élève à 30 tonnes (+100% par rapport à 2023), ce qui génère un coût de 6 959 € HT (+ 65 % par rapport à 2023).

Synthèse des dépenses pour l'année 2023 :

- Energie (électricité + eau) : 75 577 € HT (-10 % par rapport à 2023)
- Réactifs (polymère et chlorure ferrique) : 11 744 € HT (+72 % par rapport à 2023)

Soit un total de 87 321 € HT. (-3,5 % par rapport à l'année 2023).

Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2024 :

STEU N°5 : LIGUGÉ Bourg
Code Sandre de la station : 0486133S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/09/2004							
Commune d'implantation				Ligugé (86133)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				9 000							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				2 020							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Clain							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				93			
DCO		90		☐ et ☒ ou				90			
MES		30		☐ et ☒ ou				93			
NGL		15		☐ et ☒ ou				85			
NTK		10		☐ et ☒ ou				85			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺		5		☐ et ☒ ou				85			
Pt		2		☐ et ☒ ou				85			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	oui	1.4	99	10.6	97	4.6	98	14	68	0.6	89

1.9.3. Autres stations

Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2024 :

STEU N°1 : BÉRUGES La Torchaise
Code Sandre de la station : 0486024S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				02/2022							
Commune d'implantation				Béruges (86024)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				52							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				95			
DCO		90		☐ et ☒ ou				90			
MES		30		☐ et ☒ ou				95			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		15		☐ et ☒ ou				80			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺		10		☐ et ☒ ou				70			
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/2024	oui	3	100	35	99	6	100	14.5	89	4.6	73

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : BÉRUGES Bourgvorsé
Code Sandre de la station : 0486024S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/01/2001							
Commune d'implantation				Béruges (86024)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				120							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				18							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				85			
DCO		90		☐ et ☒ ou				75			
MES		30		☐ et ☒ ou				80			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		20		☐ et ☒ ou				60			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺		20		☐ et ☒ ou				60			
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/2024	oui	2	100	34.2	98	28.2	96	90	15	5.4	36

STEU N°3 : BÉRUGES Bourg
Code Sandre de la station : 0486024S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/01/1994							
Commune d'implantation				Béruges (86024)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				720							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				120							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Boivre							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				90	
DCO		125				☐ et ☒ ou				75	
MES		130				☐ et ☒ ou				80	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		10				☐ et ☒ ou				70	
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/2024	oui	20	88	124	74	12	95	11	88	2.4	71

STEU N°4 : CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont
Code Sandre de la station : 0486062S0005

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/01/1988							
Commune d'implantation				Chasseneuil-du-Poitou (86062)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				250							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				48							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Auxances							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				80	
DCO		125				☐ et ☒ ou				75	
MES		35				☐ et ☒ ou				90	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/2024	non	140	-43	333	24	130	32	35.1	22	7.2	-50
Station effacée en 2025											

STEU N°8 : POITIERS Breuil Mingot
Code Sandre de la station : 0486194S0006

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée							
Date de mise en service				01/01/1976							
Commune d'implantation				Poitiers (86194)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				60							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				3							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			☐ et ☒ ou				80		
DCO		125			☐ et ☒ ou				75		
MES		35			☐ et ☒ ou				90		
NGL					☐ et ☐ ou						
NTK					☐ et ☐ ou						
pH					☐ et ☐ ou						
NH ₄ ⁺					☐ et ☐ ou						
Pt					☐ et ☐ ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/2024	oui	3	100	26.2	100	14.8	100	26.2	87	5.3	87

STEU N°9 : LIGUGÉ Virolet
Code Sandre de la station : 0486133S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/01/2002							
Commune d'implantation				Ligugé (86133)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				300							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				45							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Menuse							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				95	
DCO		90				☐ et ☒ ou				90	
MES		30				☐ et ☒ ou				95	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		15				☐ et ☒ ou				80	
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺		10				☐ et ☒ ou				70	
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/2024	oui	3	99	42	95	11	96	84	-6	6.9	20

STEU N°10 : CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty

Code Sandre de la station : 0486062S0007

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtre planté de roseaux							
Date de mise en service				01/02/2007							
Commune d'implantation				Chasseneuil du Poitou							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				180							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				27							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				80			
DCO		125		☐ et ☒ ou				75			
MES		35		☐ et ☒ ou				90			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/2024	oui	3	100	134	97	1.6	100	81	43	9.4	79

STEU N°11 : MONTAMISÉ Maison de la forêt
Code Sandre de la station : 0486163S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtre planté de roseaux							
Date de mise en service				01/01/1998							
Commune d'implantation				Montamisé							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				90							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				13							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				90			
DCO		90		☐ et ☒ ou				90			
MES		30		☐ et ☒ ou				90			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		30		☐ et ☒ ou				50			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺		20		☐ et ☒ ou				50			
Pt		10		☐ et ☒ ou				85			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/2024	oui	9	98	71	93	19	87	35	73	8.7	40

STEU N°12 : SAINT-BENOIT Flée
Code Sandre de la station : 0486214S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtre planté de roseaux							
Date de mise en service				01/12/2011							
Commune d'implantation				Saint Benoît							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				180							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				27							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒		ou		80			
DCO		125		☐ et ☒		ou		75			
MES		35		☐ et ☒		ou		90			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/2024	oui	2	99	35	97	4	99	9.4	99	4.5	64

STEU N°13 : CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny
Code Sandre de la station : 0486062S0008

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boues activées							
Date de mise en service				01/01/2005							
Commune d'implantation				Chasseneuil du poitou							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				124							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				19							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			☐ et ☒ ou				80		
DCO		125			☐ et ☒ ou				75		
MES		35			☐ et ☒ ou				90		
NGL					☐ et ☐ ou						
NTK					☐ et ☐ ou						
pH					☐ et ☐ ou						
NH ₄ ⁺					☐ et ☐ ou						
Pt					☐ et ☐ ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/2024	oui	2	100	33	98	35	97	40	73	9	55

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
LIGUGÉ Bourg (Code Sandre : 0486133S0004)	76,7	31,84
POITIERS La folie (Code Sandre : 0486194S0005)	2 584,1	2 513,08
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg (Code Sandre : 0486062S0004)	157,74	151,79
Total des boues produites	2 818,54	2 696,71

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
LIGUGÉ Bourg (Code Sandre : 0486133S0004)	76,7	31,84
POITIERS La folie (Code Sandre : 0486194S0005)	2 584,1	2 513,08
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg (Code Sandre : 0486062S0004)	157,74	151,79
Total des boues évacuées	2 818,54	2 696,71

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2 990	2 990
Participation aux frais de branchement	1 150	1 150

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,6275 €/m ³	1,6926 €/m ³
	Autre :	_____ €	_____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	_____ €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : Redevance performance assainissement	0 €/m ³	0,084 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 29/11/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 29/11/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 29/11/2024 effective à compter du 01/11/2025 fixant la participation aux frais de branchement.

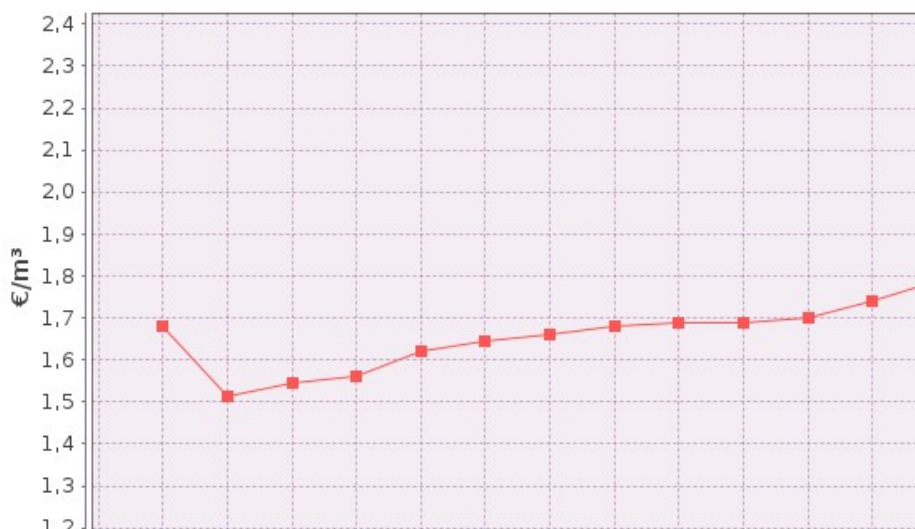


2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	195,30	203,11	4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	195,30	203,11	4%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	____	____%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : Redevance performance assainissement	0,00	11,09	____%
TVA	21,45	20,31	-5,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,65	31,40	-22,8%
Total	235,95	234,51	-0,6%
Prix TTC au m³	1,97	1,95	-1%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m ³	Prix au 01/01/2025 en €/m ³
Biard	1.62	1.69
Buxerolles	1.62	1.69
Béruges	1.62	1.69
Chasseneuil-du-Poitou	1.62	1.69
Croutelle	1.62	1.69
Fontaine-le-Comte	1.62	1.69
Ligugé	1.62	1.69
Mignaloux-Beauvoir	1.62	1.69
Migné-Auxances	1.62	1.69
Montamisé	1.62	1.69
Poitiers	1.62	1.69
Saint-Benoît	1.62	1.69
Vouneuil-sous-Biard	1.62	1.69

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Le financement des travaux et la hausse des prix des fournitures et matériaux

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	10 734 702	11 787 808	+ 9.81
Dont recette pour boues et effluents importés	0	245 180	2023 et 2022
Recettes pénalités (défaut de raccordement)	214 041	224 807	+4
Recettes participation assainissement collectif	2 000 172	2 016 002	-
Contribution au titre des eaux pluviales	1 200 000	1 200 000	-
Recettes liées aux travaux	241 560	196 759	-18
Matières de vidange	138 271	81 099	-41
Subventions	58 003	128 761	+ 122
Total des recettes	14 586 749	15 635 236	+7,18

Recettes globales : Total des recettes assainissement au 31/12/2024 : **15 635 236 €**

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 48 820 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		34,23%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	69,15%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	39,82%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	26

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 26 pour l'exercice 2024 (26 pour 2023).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
BÉRUGES La Torchaise	28,16	100	100
BÉRUGES Bourguersé	3,92	100	100
BÉRUGES Bourg	57,28	100	100
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	3,43	0	0
LIGUGÉ Bourg	188	100	100
POITIERS La folie	4 858	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	486	100	100
POITIERS Breuil Mingot	7,5	100	100
LIGUGÉ Virolet	13,94	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	29,7	100	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	0,52	100	100
SAINT-BENOIT Flée	8,05	100	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	10,05	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
BÉRUGES La Torchaise	28,16	100	100
BÉRUGES Bourguersé	3,92	100	100
BÉRUGES Bourg	57,28	100	100
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	3,43	0	0
LIGUGÉ Bourg	188	100	100
POITIERS La folie	4 858	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	486	100	100
POITIERS Breuil Mingot	7,5	100	100
LIGUGÉ Virolet	13,94	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	29,7	100	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	0,52	100	100
SAINT-BENOIT Flée	8,05	100	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	10,05	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
BÉRUGES La Torchaise	28,16	100	100
BÉRUGES Bourguersé	3,92	100	100
BÉRUGES Bourg	57,28	100	100
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	3,43	0	0
LIGUGÉ Bourg	188	100	100
POITIERS La folie	4 858	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	486	100	100
POITIERS Breuil Mingot	7,5	100	100
LIGUGÉ Virolet	13,94	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	29,7	100	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	0,52	100	100
SAINT-BENOIT Flée	8,05	100	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	10,05	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100(100 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

BÉRUGES La Torchaise :

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

LIGUGÉ Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☒ Conforme	31,84
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		31,84

POITIERS La folie :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	2 513,08
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2 513,08

CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	151,79
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		151,79

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2023).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. **Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 5 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0,035 pour 1000 habitants (0,056 en 2023).

3.8. **Points noirs du réseau de collecte (P252.2)**



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 85

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 10,2 par 100 km de réseau (12 en 2023).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,4	0,41	0,4	0,37	0,38

Au cours des 5 dernières exercices, 15.97 km de linéaire de réseau ont été renouvelés ou réhabilités.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,38% (0,37% en 2023).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
BÉRUGES La Torchaise	1	1	100	100
BÉRUGES Bourguersé	1	1	100	100
BÉRUGES Bourg	1	1	100	100
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	1	0	0	0
LIGUGÉ Bourg	12	12	96	100
POITIERS La folie	108	108	99	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	12	12	100	100
POITIERS Breuil Mingot	1	1	100	100
LIGUGÉ Virolet	1	1	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	1	1	100	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	1	1	100	100
SAINT-BENOIT Flée	1	1	100	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (99,3 en 2023).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **120** (120 en 2023).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	21 337 919,93	19 223 326,53
Epargne brute annuelle en €	4 200 115	5 375 913,94
Durée d'extinction de la dette en années	5,1	3,6



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	330 744,05	307 396,93
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	12 901 005,78	12 801 924,62
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	2,56	2,4

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☒ Oui

☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 508

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 10,41 pour 1000 abonnés (9,42 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	4 409 685	6 196 121
Montants des subventions en €	1 077 404	2 070 365
Montants des contributions du budget général en €	450 000	450 000

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		21 337 919,93	19 223 326,53
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 285 422	2 114 593
	en intérêts	270 994	381 839

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 3 041 282 € (3 187 294 € en 2023).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme pluriannuel d'investissements 2022-2028	2025	6 564 500

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le FSL a reçu 68 demandes d'abandon de créance et en a accordé à 25 dossiers pour un montant de 5645.25€.(61 dossiers et 26 accords en 2023 pour 6380 €)

72 701,02 € de créances ont été abandonnés, soit 0,0102 €/m³ pour l'année 2024 (0,0122 €/m³ en 2023).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Association Poitiers Moundou : construction de 6 projets de latrines dans divers établissements scolaires à Moundou-Tchad	15 003
Initiatives Développement : programme de promotion de l'assainissement au sud du Tchad province du Mandoul	15 000
Aide au développement du Cambodge : favoriser l'accès à l'assainissement dans 6 écoles au Cambodge	11 000

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	142 889	143 000
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	94	98
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2 818,5	2 696,8
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,97	1,95
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	26	26
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0122	0,0102
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,056	0,035
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	12	10,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,37%	0,38%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	99,3%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	120
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,1	3,6
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,56%	2,4%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	9,42	10,41